



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr. GÉNÉRALE
CEDAW/C/13/Add.4
30 avril 1987
FRANÇAIS
Original : RUSSE

Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes (CEDAW)

EXAMEN DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES
EN VERTU DE L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Deuxièmes rapports périodiques des États parties

Addendum

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

CHAPITRE I

Evaluation générale des progrès accomplis

En Union soviétique, la réalisation effective de l'égalité des femmes, ainsi que l'accroissement de leur rôle dans toutes les sphères de la vie sociale constituent une des tâches les plus importantes de l'Etat, un sujet d'intérêt permanent pour le P.C.U.S. et le Gouvernement soviétique.

L'orientation adoptée par le XXVIIe Congrès du P.C.U.S. concernant l'accélération du développement socio-économique de la société soviétique prévoit la mise en oeuvre d'une politique sociale active et bénéfique ayant pour but d'élever le niveau de bien-être de la population et portant sur tous les aspects de la vie sociale, allant des conditions de travail et de vie aux relations entre groupes sociaux et nationalités. Cette politique sociale permet la réalisation effective des droits et des libertés de tous les citoyens soviétiques - hommes et femmes - tels qu'ils sont garantis par la Constitution et la législation.

L'Article 35 de la Constitution soviétique confirme juridiquement le principe de l'égalité de droit des femmes et des hommes, dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle. La législation contient également un ensemble de mesures garantissant l'application de ce principe. La réalisation effective du principe de l'égalité des femmes et des hommes est assurée par des dispositions légales constitutionnelles ayant pour objectif de créer des conditions permettant aux femmes de combiner harmonieusement leurs activités professionnelles avec leurs obligations maternelles et familiales. Ces dispositions concernent notamment les aspects suivants : possibilités égales d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle; interdiction de toute forme de discrimination dans le travail; libre choix d'une profession et d'un métier; promotion; rémunération et congés payés ; sécurité de l'emploi garantie par l'Etat et protection des femmes en cas de maladie; maternité et éducation des enfants; défense juridique accordée aux femmes contre toute forme de discrimination, quelqu'en soit l'auteur, qu'il s'agisse d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation. Ces dispositions permettent aux femmes soviétiques de se développer sur tous les plans et de jouir de l'application des droits humains et des libertés fondamentales sur un pied d'égalité avec les hommes.

L'Union soviétique dispose d'un réseau d'organismes chargés de contrôler l'application des droits garantis aux femmes par la Constitution.

Les questions concernant la réalisation effective de l'égalité des femmes et des hommes relèvent de la compétence de divers organismes, en plus du Soviet suprême de l'URSS, du Conseil des Ministres de l'URSS, des Soviets suprêmes et des Conseils des Ministres des républiques, du ministère public et de la justice. Conformément à la Loi fondamentale de l'URSS sur le mandat des Conseils des députés du peuple des territoires et des régions, ainsi que des Conseils des députés du peuple des régions autonomes et des arrondissements (1980), ces organes ont pour responsabilité d'organiser les activités relatives à la protection maternelle et infantile, d'améliorer les conditions de travail, de vie et de repos des femmes.

Lors des sessions des Soviets et des séances des Présidioms des Soviets suprêmes et des Conseils des Ministres de l'URSS, des républiques de l'Union et des républiques autonomes, ainsi que lors des réunions des Comités des Soviets

locaux, il est débattu des questions relatives à l'amélioration des conditions de travail, de vie et de repos des femmes, de la protection maternelle et infantile et du respect des lois régissant ces divers aspects.

Les conditions de travail et de vie des femmes, ainsi que la protection de la mère et de l'enfant, font l'objet d'une attention constante de la part des commissions constituées par les Soviets suprêmes et locaux, chargés de s'occuper de ces questions. Les Chambres du Soviet suprême de l'URSS - le Conseil de l'Union et le Conseil des Nationalités - ont été les premières à créer de telles commissions en 1976. Ces commissions élaborent des propositions relatives au travail et à la condition féminine et les soumettent à l'examen des Chambres compétentes ou du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. Elles apportent leur assistance aux organismes étatiques et autres institutions, ainsi qu'aux députés du Soviet suprême de l'URSS, dans le cadre des activités spécifiques ayant pour objet la mise en application des décisions du Soviet suprême et du Présidium concernant toutes les questions relatives aux conditions de travail et à la vie des femmes, la protection maternelle et infantile. De plus, ces commissions exercent un contrôle sur les activités des divers ministères et institutions, organismes républicains et locaux, entreprises et organisations, lors de la mise en application des lois en matière de protection des droits des femmes.

Des commissions similaires ont été créées au sein des Soviets suprêmes des républiques de l'Union et des républiques autonomes, ainsi que dans le cadre des Soviets locaux des députés du peuple.

Les organisations syndicales jouent également un rôle très considérable en matière de protection des droits des femmes garantis par la Constitution.

Le Présidium du Conseil central des syndicats de l'URSS dispose d'une commission s'occupant des questions relatives aux conditions de travail et de vie des femmes, ainsi qu'à la protection de la mère et de l'enfant. Cette commission est composée en majorité de femmes : ouvrières, employées, scientifiques, syndicalistes. Tout comme les autres commissions créées par les comités syndicaux des entreprises et des organisations scientifiques, elle a pour tâche de résoudre les problèmes sociaux et économiques auxquels les femmes au travail ont à faire face, et plus particulièrement : amélioration des qualifications professionnelles, création de conditions de travail saines et sûres, sécurité sociale, animation culturelle de masse, aide à la famille pour l'éducation des enfants, etc.

Depuis 1986, il existe en URSS un réseau unifié de Conseils de femmes, dirigé par le Comité des femmes soviétiques. Les conseils de femmes exercent leurs activités au sein des collectivités de travail et sur les lieux d'habitation, dans les districts, régions et républiques. Leurs activités sont basées sur l'émulation et l'initiative des femmes dans tous les secteurs de la production, de la vie sociale et politique, de la gestion des affaires de l'Etat et de la société. Ces conseils ont pour responsabilité de résoudre les problèmes à caractère social et autres. Une tâche importante des organisations féminines, en URSS, est leur participation active au mouvement mondial des femmes, à la lutte pour la paix et l'amitié entre les peuples.

Grâce à la participation des conseils de femmes, les organismes d'Etat sont en mesure de prendre des décisions sur toutes les questions concernant les conditions de travail, de vie et de repos des femmes.

La consolidation de la puissance économique de l'Etat soviétique s'accompagne d'un renforcement des garanties matérielles et légales en matière d'égalité des femmes. La réalisation des mesures sociales prévues dans les plans (futurs, quinquennaux, annuels) de développement économique et social de l'URSS, contenant des actions destinées à améliorer les conditions de travail et de vie des femmes, et portant également sur la protection maternelle et infantile et l'aide à la famille, doit permettre d'améliorer plus avant le statut de la femme soviétique.

En URSS, les 3/4 du produit national sont affectés à la consommation, et si l'on tient compte des dépenses relatives à la construction de logements et à la promotion sociale et culturelle résultant directement dans une élévation du bien-être de la population, on peut considérer que ce montant représente les 4/5èmes du produit national.

En 1985, la part du produit national consacrée à la consommation a atteint 417,6 milliards de roubles, c'est-à-dire une augmentation de plus de 10% par rapport à 1982. La croissance des revenus réels par habitant a été de 11% pour la période 1981-1985.

Il convient de noter une augmentation des allocations et avantages accordés au titre des budgets sociaux. Par habitant, ces dépenses représentaient 477 roubles en 1982, 530 roubles en 1985 et elles ont augmenté globalement de 25 % de 1981 à 1985. Ces fonds publics d'aide à la consommation sont utilisés pour le réseau d'enseignement gratuit de l'Etat, l'octroi de bourses d'études, les congés payés, l'éducation préscolaire et le logement des enfants dans des établissements spécialement conçus à cet effet. En 1984, plus de la moitié de ces avantages ont été accordés en argent.

Au cours de ces dernières années des mesures centralisées ont été mises en application pour la rémunération du travail. Les salaires ont augmenté dans de nombreux secteurs, et notamment pour un nombre considérable de travailleurs agricoles. De nouveaux avantages ont été accordés aux travailleurs de l'industrie textile, légère et chimique, ainsi qu'aux travailleurs qui ne sont pas affectés à la production, un domaine où les femmes constituent plus de la moitié des effectifs. Septembre 1984 a marqué le début d'une augmentation progressive du salaire des professeurs de l'enseignement secondaire du cycle moyen, des enseignants des écoles moyennes spécialisées, professionnelles et techniques, du personnel des internats et des orphelinats.

Depuis 1986, des rémunérations plus élevées sont progressivement introduites dans les établissements de santé publique et de prévoyance sociale. Le salaire des travailleurs appartenant à ces catégories a augmenté de 35,6%.

La période 1986-1990 sera marquée par l'introduction de nouveaux barèmes salariaux et par une augmentation du traitement des travailleurs affectés aux secteurs économiques productifs.

Les conditions de vie des familles soviétiques s'améliorent sans cesse, conformément au Plan. De 1981 à 1985, plus de 50 millions de soviétiques ont vu leurs conditions de logement s'améliorer.

Les loyers n'ont pas été modifiés depuis 1928 ; à l'heure actuelle ils représentent en moyenne 3% des revenus des familles, y compris les charges communales. Depuis 1982, un prêt sans intérêt est accordé pour l'amélioration des

conditions de logement ou pour l'installation des jeunes ménages, avec un remboursement réparti sur 8 ans. Au moment de la naissance d'un deuxième ou d'un troisième enfant, ce prêt est remboursé partiellement par l'entreprise, à raison d'un tiers de son montant global.

Conformément au Plan d'Etat de développement économique et social de l'URSS pour la période 1981-1985, toute une série de mesures ont été mises en application afin d'améliorer plus avant les conditions de vie matérielle des familles avec enfants, leurs logement et leur bien-être, l'organisation des loisirs. Des conditions favorables ont été créées pour l'éducation des enfants et pour permettre aux femmes de s'acquitter plus facilement de leurs responsabilités familiales et professionnelles. Différentes mesures ont été concrétisées durant cette période : instauration de congés-supplémentaires pour les femmes au travail ayant deux ou plusieurs enfants de moins de 12 ans; congé partiellement payé pour que la mère puisse s'occuper de son enfant jusqu'à l'âge d'un an; extension du congé de maternité jusqu'à ce que l'enfant ait un an et demi, sans perte de salaire; instauration d'allocations uniques de naissance pour les trois premiers enfants; élargissement des possibilités d'obtenir des allocations familiales pour les familles disposant de faibles revenus; augmentation des avantages accordés pour la pension des enfants en bas-âge se trouvant dans des établissements préscolaires ou dans des camps de pionniers; accroissement de l'aide aux mères célibataires; introduction d'allocations provisoires destinées aux enfants mineurs durant la période de recherche des parents, lorsque ceux-ci refusent de payer une pension alimentaire.

Diverses mesures seront mises en application durant la période 1986-1990 ainsi que jusqu'en l'an 2000, conformément aux Directives fondamentales du développement économique et social de l'URSS. Ces mesures ont pour but d'améliorer plus avant la condition des mères, d'accorder une aide aux familles pour qu'elles puissent remplir leur fonction sociale, d'améliorer l'éducation des enfants et d'élever les conditions de logement et d'existence matérielle des familles avec enfants et des jeunes mariés.

CHAPITRE II

Participation des femmes soviétiques à la lutte pour la paix

Les femmes soviétiques soutiennent unanimement la politique extérieure pacifique du Gouvernement de l'URSS. Elles ont acclamé avec enthousiasme la Loi pour la protection de la paix adoptée en 1952, considérant la propagande de guerre comme constituant un crime contre l'humanité. La Constitution de l'URSS proclame que l'objectif le plus élevé de la politique extérieure de l'Etat est la paix, le renforcement de la sécurité des peuples et une large coopération internationale (Article 28).

Les femmes soviétiques soutiennent pleinement et intégralement les initiatives de paix du PCUS et du Gouvernement, le programme de désarmement nucléaire établi jusqu'à la fin du siècle, les propositions visant à assurer la sécurité et la coopération pacifique dans la région Asie-Pacifique, les nombreuses mesures visant à réduire les forces armées et les armements conventionnels en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, les propositions conjointes des membres du Pacte de Varsovie, le concept de la création d'un système universel de sécurité internationale,

ainsi que le moratoire unilatéral sur les explosions nucléaires, prolongé à plusieurs reprises par l'URSS. Toutes ces initiatives vont dans le sens de la recherche d'une compréhension réciproque et d'un dialogue. Elles visent à confirmer la coexistence pacifique comme norme universelle régissant les rapports entre Etats et définissent les axes principaux de la lutte pour l'élimination de la menace nucléaire.

Les femmes soviétiques considèrent que la lutte pour la paix est une activité suivie de tous les jours, inséparable du combat pour la consolidation du socialisme. Elles comprennent que le bonheur personnel et familial et que l'avenir des enfants sont à jamais liés au destin de la Nation et à ses réalisations.

Les femmes soviétiques prennent part aux manifestations de solidarité, aux forums et réunions consacrés à la lutte pour la paix. Elles protestent contre les actes excessifs et l'arbitraire des agresseurs impérialistes et collaborent avec les mouvements féministes contre la guerre existant dans d'autres pays.

Les femmes soviétiques participent activement aux activités du Fonds soviétique pour la paix, créé à l'initiative de nombreuses organisations sociales, dont le Comité des femmes soviétiques. Le Fonds soviétique pour la paix contribue au développement des liens et des contacts existant entre la société soviétique et les mouvements pacifistes étrangers, en accordant un soutien financier aux organisations sociales. Ce Fonds contribue notamment aux études scientifiques sur les questions liées à la paix, aux publications, affiches et films documentaires sur la paix et l'amitié entre les peuples. Trois cent cinquante mille commissions collaborent avec le Fonds pour la paix, au niveau des régions, des municipalités et des collectivités de travail, regroupant ainsi plus de cinq millions de personnes. Dans la plupart des républiques et des régions, les commissions de ce Fonds sont dirigées par des femmes et presque deux tiers des effectifs du Fonds, sur place, sont également des femmes.

Actuellement, le Fonds soviétique pour la paix compte plus de 90 millions de participants, c'est-à-dire que presque un tiers de toute la population du pays accorde une aide matérielle à la cause noble et humanitaire qu'est la lutte pour la paix.

Les femmes soviétiques considèrent qu'un des éléments principaux de l'oeuvre pour la paix est l'éducation de la nouvelle génération dans l'esprit de paix et de fraternité entre les peuples. Tout ce qui est lié à l'éducation des jeunes dans notre pays, à savoir la famille, les établissements préscolaires, les établissements professionnels, les établissements de formation moyenne et supérieure, le théâtre et le cinéma, est mis à contribution dans ce travail. L'année scolaire commence par une leçon sur la paix et l'amitié entre les peuples.

Les femmes soviétiques s'efforcent de renforcer leurs liens d'amitié avec les femmes des autres pays et continents. Au sein du mouvement féministe international et des forums internationaux, nationaux et régionaux, l'Union soviétique est représentée par le Comité des femmes soviétiques - organisation sociale fondée en 1941 - dont la tâche principale est la lutte pour le maintien et le renforcement de la paix.

La participation des femmes soviétiques à la lutte pour la paix figure à l'ordre du jour des sessions plénières annuelles du Comité des femmes soviétiques, auxquelles participent ouvrières et kolkhoziennes, enseignantes, médecins, ingénieurs et scientifiques, écrivains et artistes, cadres sociaux et politiques. Le Plénum de 1985 du Comité des femmes soviétiques a lancé un appel à toutes les femmes du monde, dans une déclaration intitulée "Pour le droit des peuples à la paix", afin que tout soit mis en oeuvre pour empêcher que se répètent les horreurs de la guerre et du fascisme.

Les efforts déployés par les femmes soviétiques en faveur du maintien de la paix sont reflétés dans la presse, dans les journaux centraux et républicains et en particulier dans la presse féminine. La revue "La femme soviétique" est publiée en 14 langues par le Comité des femmes soviétiques et la moitié de ses articles sont consacrés à la contribution des femmes soviétiques à la lutte pour la paix.

Cette revue contient une rubrique permanente intitulée "Ecarter le danger d'anéantissement de la vie sur terre", qui est la tribune des savants du monde entier. La revue contient des articles rédigés par des médecins, juristes, écologistes, biologistes, physiciens, chimistes, etc. Le but de cette tribune est d'expliquer en permanence les conséquences funestes de l'utilisation de l'arme nucléaire et de démontrer que les discussions concernant une guerre atomique limitée ne sont qu'un horrible mensonge, que la guerre des neutrons sera inévitablement une catastrophe et qu'on ne peut pas permettre le déclenchement d'un conflit nucléaire.

Les femmes soviétiques ont appuyé avec ardeur les nobles objectifs de la Décennie de la femme des Nations Unies : égalité, développement, paix. Elles ont participé très activement aux préparatifs et au déroulement des Conférences mondiales de Mexico (1975), Copenhague (1980) et Nairobi (1985). Ces Conférences ont adressé un appel à la communauté internationale en demandant instamment que des mesures concrètes soient adoptées pour améliorer la condition féminine en mettant plus particulièrement l'accent sur la nécessité de consolider la paix, afin d'atteindre les objectifs fixés et de mener à bien les tâches identifiées.

Dans la déclaration conjointe des délégations des pays socialistes à la Conférence mondiale d'examen et d'évaluation des résultats de la Décennie de la femme des Nations Unies, il a été souligné que la leçon principale de la Deuxième Guerre Mondiale - qui a infligé des préjudices innombrables à des millions de femmes - est qu'il est indispensable de lutter contre la guerre bien avant qu'elle ait commencé. Des mesures préventives, conjointes et effectives, sont nécessaires à cet effet.

Les femmes soviétiques ont accueilli avec profonde satisfaction la décision de la XXXVII session de l'Assemblée générale des Nations Unies, faisant de 1986 l'Année mondiale de la paix. Dans le cadre de l'Année mondiale de la paix, un atelier de la paix s'est tenu à Leningrad avec la participation des représentantes des organisations féminines nationales et des mouvements contre la guerre des pays ayant participé à la Conférence de Helsinki sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Un séminaire a eu lieu à Tachkent, regroupant les organisations féminines des pays de la région Asie-Pacifique, sur le thème "La femme et le développement. Contribution des femmes au maintien de la paix".

A ces réunions ont également participé des représentants des organisations internationales non gouvernementales et des institutions spécialisées des Nations Unies.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuéllar, a adressé un message de sympathie aux participants au séminaire de Tachkent, dans lequel il apprécie hautement la contribution des femmes soviétiques à la réalisation des nobles objectifs de l'Année mondiale de la paix.

Participation des femmes soviétiques à la vie sociale et politique du pays

A la base de la politique de l'Etat soviétique en matière de promotion de la participation des femmes à la vie politique et sociale du pays se trouve le principe selon lequel la participation des femmes à la direction des affaires publiques est l'élément fondamental d'une égalité durable entre les sexes. La participation massive des travailleurs, hommes et femmes, dans la direction sociale et politique reflète actuellement une consolidation accrue du principe d'autogestion socialiste, ce qui signifie que la gestion ne répond pas seulement aux intérêts des travailleurs, mais est assurée de plus en plus par ces derniers.

La Constitution de l'URSS (Article 48) accorde à tous les citoyens - hommes et femmes - le droit de participer à la gestion des affaires politiques et sociales. Ce droit se traduit par la possibilité de voter et d'être élu aux Soviets des députés du peuple et dans d'autres organes d'Etat, de participer aux consultations nationales et aux élections, au contrôle populaire, aux activités des organismes d'Etat et des organisations sociales, ainsi qu'aux consultations se tenant dans les collectivités de travail et sur les lieux d'habitation.

L'accroissement des activités sociales et politiques des femmes soviétiques s'est poursuivi durant la période 1982-1985, comme en témoignent les statistiques comparées pour 1982 et 1985. Par exemple, le nombre de femmes élues au sein des organismes d'Etat - Conseils des députés du peuple - est passé, durant cette période, de 1.146.000 à 1.160.000.

Un taux élevé de participation des femmes dans l'activité des Soviets est observé dans toutes les républiques de l'URSS. Selon les statistiques des dernières élections (1985), on a élu 51% de femmes aux Soviets locaux de la République fédérative de Russie, 50% dans la République d'Ukraine, 50% en Biélorussie, 48% en Ouzbekistan, 50% au Kazakstan, 51% dans la République de Géorgie, 48% en Azerbaïdjan, 50% en Lituanie, 50% en Moldavie, 50% en Lettonie, 50% en Kirgisie, 50% dans la République du Tadjikistan, 50% en Arménie, 50% au Turkmenistan, 50% en Estonie.

Les élections au Soviet suprême de l'URSS (1984) ont également confirmé le renforcement de l'activité socio-politique des femmes. Le Soviet suprême de l'URSS (élections de 1984) comporte 492 femmes, c'est-à-dire presque 33% des députés (en 1979, les femmes députés au Soviet suprême étaient au nombre de 487, soit 32% du nombre total des députés). L'augmentation du nombre des femmes députés au sein de l'organe suprême du pays, durant la période 1979-1985, concernait les deux chambres : Conseil de l'Union et Conseil des Nationalités. Les femmes députés au Soviet suprême de l'URSS appartiennent aux catégories suivantes : ouvrières, kolkhoziennes, représentantes de l'intelligentsia, de nombreuses nationalités et peuples de notre pays, de différentes génération et professions.

Les femmes députés siègent dans les commissions des chambres du Soviet suprême, y compris aux Affaires étrangères, aux Affaires de la jeunesse et à la

Santé publique. Elles font partie des commissions s'occupant des conditions de travail et de vie des femmes, de la protection de la mère et de l'enfant, etc. Elles participent à la discussion des projets de loi, à l'adoption du plan de développement social et économique, à la répartition du budget et à la prise de décision sur les questions de la plus haute importance en matière de politique intérieure et extérieure.

Des dizaines de milliers de femmes occupent des postes de responsabilité au sein des Conseils locaux des députés du peuple; elles sont présidentes et vice-présidentes des organes supérieurs des Comités exécutifs. Les femmes participent à la direction de la production, en exerçant diverses fonctions (planification, organisation, contrôle). Les femmes constituent 65% des responsables des organismes de direction gouvernementale et économique, de la direction des coopératives et des organisations sociales, et cela à tous les niveaux de responsabilité.

Les femmes représentent 11% des dirigeants des organismes de production et des responsables de la gestion des entreprises.

Les femmes soviétiques occupent des postes de responsabilité au sein du Conseil des Ministres de l'URSS et des Conseils des Ministres des républiques de l'Union. Parmi ces femmes on peut citer des ministres responsables de différents secteurs de l'industrie, des ministres de l'éducation nationale, de la culture, des affaires étrangères, de la justice et de la sécurité sociale.

Une place de plus en plus importante est occupée par les femmes dans les différents organes de la justice. En 1985, on a nommé juges populaires 3.968 femmes, soit 37% de la totalité des juges du peuple de l'Union soviétique. Parmi les assesseurs populaires, il y a 420.551 femmes, soit 56% du nombre total.

Les femmes jouent également un rôle actif et positif dans les activités des différentes organisations sociales et des associations de masse des travailleurs. La Constitution de l'URSS prévoit la participation des organisations de masse dans les activités de l'Etat soviétique. Les représentants de ces organisations de masse au sein des commissions électorales, à tous les niveaux, et dans le cadre des organismes sociaux, ont le droit de proposer des candidats députés et utilisent activement ce droit. L'avis des organisations sociales est pris en considération lors de l'élaboration de nouvelles lois et autres instruments juridiques. Ces organisations sociales ont le droit, dans certains cas, d'arrêter la mise en application des décisions de direction.

Les diverses organisations de jeunesse constituent un apprentissage important pour les jeunes femmes, en matière de travail social. Les jeunes femmes constituent plus de la moitié des membres de l'Union communiste léniniste. Plus de la moitié des secrétaires des cellules de base du Komsomol sont des femmes. Parmi les secrétaires des comités régionaux, départementaux et des comités centraux du Komsomol, il y a environ 30% de femmes.

Presque toutes les femmes au travail sont membres de syndicats et sont largement représentées dans leurs organes de direction. Les femmes constituent plus de la moitié des membres des syndicats. Il y a plus d'un tiers de femmes, soit 35,8% de membres, dans l'organe supérieur des syndicats, le Comité central des Syndicats de l'Union; 44% dans les comités centraux des secteurs de l'industrie, 47% dans les conseils syndicaux, 51% dans les comités syndicaux des républiques et les départements.

Parmi les présidents des comités syndicaux, il y a plus de 60% de femmes.

Les femmes participent en nombre important aux organisations coopératives. Elles constituent plus de 67% des membres actionnaires des coopératives de consommateurs. De nombreuses femmes sont appelées à la direction de ces coopératives, des commissions de contrôle et de révision, et d'autres commissions. Un président sur trois de la direction des organisations de consommateurs est une femme.

Les femmes prennent également une part active dans le travail des organisations sociales, telles que le Comité des femmes soviétiques, l'Union des associations soviétiques d'amitié et de liens culturels avec l'étranger, le Comité soviétique pour la protection de la paix, le Fonds soviétique pour la paix, etc.

La participation de masse des femmes dans le secteur social, l'élévation de leur culture générale et de leur formation professionnelle, l'amélioration de leur niveau d'information, créent une base propice à l'élargissement futur de leur participation à la vie sociale et politique.

Les droits égaux dans le domaine de l'éducation

La législation fondamentale de l'URSS et des républiques en matière d'éducation nationale contient les principes suivants : égalité de tous les citoyens soviétiques pour l'accès à une éducation adéquate, sans considération liée au sexe; scolarité de niveau moyen obligatoire pour tous les jeunes; assurance du principe étatique et social de tous les établissements d'enseignement; liberté du choix de la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé; enseignement dans la langue maternelle ou dans la langue d'un autre peuple de l'URSS; gratuité de tous les types d'enseignement; prise en charge complète par l'Etat d'une partie des étudiants; distribution gratuite de manuels scolaires; bourses pour élèves et étudiants; allocations et autres aides matérielles garanties; normalisation du système d'enseignement national et concordance de tous les types d'établissements d'enseignement, assurant la possibilité de transfert des établissements de niveau inférieur vers les établissements de niveau plus élevé; liens entre l'enseignement et l'éducation des nouvelles générations et la vie, grâce à l'enseignement de pratiques de vie et des méthodes de construction d'une société nouvelle; enseignement mixte et autres mesures.

La mise en application des principes énoncés ci-dessus ouvre aux femmes de nouvelles possibilités d'accès à l'enseignement technique et professionnel, ainsi qu'à l'enseignement spécialisé de niveau moyen et supérieur. En fonction de l'offre, les femmes peuvent accéder à tous les métiers, selon leurs dispositions, leur vocation et leurs aptitudes. Le fait de se marier n'empêche pas la femme de choisir librement une profession et un métier (Article 11 de la Loi fondamentale sur le mariage). Elle peut seule, sans l'avis de son mari, choisir l'endroit où elle suivra une formation professionnelle, dans un établissement d'enseignement, ou directement sur le tas. Tout acte du mari, ayant pour but de limiter la liberté du choix d'une profession ou d'un métier, de la part de son épouse, constitue une cause de divorce.

Parmi les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, la part des femmes était de 52% pour l'année académique 1981/1982, et de 54% pour 1984/1985. Les femmes manifestent un intérêt particulier pour les disciplines suivantes : économie et droit (71%), sciences de l'éducation, art et cinéma (72%), santé publique (59%). Le nombre des femmes a également augmenté dans les établissements spécialisés de niveau moyen, passant de 56% en 1982 à 58% en 1984.

Le niveau de formation des femmes est en augmentation constante : en 1979, sur mille femmes employées dans l'économie nationale, 801 avaient suivi un enseignement supérieur et moyen (diplômées ou non); ce chiffre atteignait 862 pour mille en 1984.

Ces possibilités égales d'études et de travail assurent également une très large participation des femmes au progrès scientifique. La part des femmes parmi les scientifiques du pays était de 39,9% en 1980 et de 40% en 1984. Sur le nombre total de scientifiques, 14% sont des femmes ayant un doctorat, et 28% le grade de candidat ès sciences(licence).

Compte tenu du progrès scientifique et technique, l'accroissement du nombre de femmes ingénieurs revêt une grande importance. Il convient de noter que dans l'industrie, un ingénieur sur deux est une femme. Environ 3 millions de femmes sont membres de la Société des inventeurs et des rationalisateurs de l'Union soviétique.

La réforme de l'enseignement général et professionnel permet d'améliorer le niveau d'éducation et d'enseignement et de mieux adapter la formation des jeunes aux conditions de vie et de travail. Cette réforme a pour but de renforcer l'efficacité de l'enseignement et de l'éducation, de former les élèves à l'utilisation de l'informatique et d'assurer une meilleure préparation des jeunes à la vie indépendante et au travail.

Les subsides accordés à la mise en application des mesures de réforme des établissements d'enseignement général et professionnel représentent environ 11 milliards de roubles, au titre du budget de l'Etat, dont 3,5 milliards par an pour l'augmentation du salaire des enseignants et du personnel connexe, les femmes constituant 75% de ces effectifs.

Dans le cadre du XIIe Plan quinquennal (1986-1990), il est prévu de construire de nouvelles écoles sur quelques 7 millions de sites, c'est-à-dire deux fois plus que durant la période 1981-1985, et environ 800 instituts de formation technique et professionnelle.

Egalité dans le domaine de l'emploi

Les femmes soviétiques jouissent d'un droit au travail à l'égal des hommes, travail garanti avec rémunération en fonction de la quantité et de la qualité, cette rémunération ne pouvant pas être inférieure au salaire minimum fixé par l'Etat; libre choix d'une profession, d'un type d'occupation et de travail, selon leur vocation et leurs capacités; formation professionnelle, éducation, en tenant compte des besoins de la société. (Article 40 de la Constitution soviétique). Ce droit est confirmé par les dispositions de la législation du travail.

Toute restriction directe ou indirecte du droit au travail est interdite, ainsi que tout traitement préférentiel, direct ou indirect, appliqué en fonction du sexe, de la race, de la nationalité et des croyances religieuses (Article 9 de la législation du travail).

La législation du travail interdit que l'on refuse aux femmes l'accès à l'emploi ou que l'on diminue leur salaire en invoquant des motifs liés à la grossesse ou à l'allaitement. Il est interdit de licencier les femmes enceintes, les mères qui allaitent et les femmes qui ont des enfants de moins d'un an, sauf en cas de fermeture définitive d'une institution, entreprise ou organisation. Dans ce cas, le licenciement est autorisé avec obligation de replacer les travailleuses dans une autre entreprise (Article 7 du Code du travail).

La planification centralisée de l'économie socialiste garantit une offre constante de main-d'oeuvre. Les objectifs de cette planification sont les suivants : développement uniforme de toutes les régions du pays et des différents secteurs économiques; répartition rationnelle des forces de production; vaste exploitation des ressources naturelles; création de nouveaux centres industriels; développement accéléré des nouveaux modes de production et des secteurs de l'industrie, en réponse au progrès scientifique et technologique. L'organisation planifiée du travail au niveau de toute la société permet d'affecter à de nouvelles tâches les travailleurs qui ont été licenciés à la suite de la restructuration de l'économie nationale, en garantissant par conséquent le plein emploi et en assurant une utilisation efficace de la population active.

Afin de résoudre dans la pratique les questions liées à la planification du travail, des organismes d'Etat ont été créés qui ont pour tâche d'étudier les problèmes relatifs au redéploiement des travailleurs et des employés à l'intérieur des entreprises de production, ainsi qu'au niveau territorial et national.

La réalisation effective et planifiée des diverses mesures sociales et économiques, juridiques, politiques et démographiques permet pratiquement d'assurer le plein emploi des femmes dans l'économie nationale; 92% des femmes en âge de travailler exercent un emploi ou étudient dans des établissements d'enseignement de jour; sur ce nombre, 84% travaillent uniquement. En 1982, le nombre de femmes parmi les travailleurs et employés s'élevait à 58,9 millions, contre 60 millions en 1985. La part des femmes parmi les spécialistes employés dans l'économie nationale atteignait 60%.

La restructuration profonde de l'économie soviétique, répondant aux progrès scientifiques et techniques les plus récents exige constamment de la part des travailleurs un niveau technique et culturel plus élevé. La formation de cadres qualifiés, en URSS, est assurée par des établissements d'enseignement professionnel et technique. Dans ces établissements, les jeunes filles sont formées pour la profession qu'elles ont choisie selon leurs désirs. Durant cette formation, les étudiants des deux sexes sont entièrement pris en charge par l'Etat, financièrement. Ils bénéficient d'une bourse d'étude, sont nourris et reçoivent un uniforme.

Parallèlement à ce système centralisé de formation professionnelle et technique, la formation des ouvriers exerçant différents métiers et le perfectionnement de leurs qualifications peuvent être assurés directement dans les entreprises, grâce à la création d'un très vaste réseau de cours, d'écoles et d'établissements d'enseignement intégrés au milieu de travail.

Afin de créer des conditions propices au perfectionnement constant des qualifications professionnelles, les entreprises ont fixé des objectifs annuels de

formation et de perfectionnement dans lesquels figurent, depuis 1979, des cours spéciaux destinés à augmenter le degré de qualification des femmes. Il en résulte qu'en matière de perfectionnement, les femmes jouissent non seulement de possibilités à l'égal des hommes, mais bénéficient en outre de certains avantages. Par exemple, les mères d'enfants de moins de 8 ans peuvent se recycler et se perfectionner en étant dispensées de leur travail, tout en gardant leur salaire mensuel moyen durant toute la période de leur formation.

Les femmes constituent environ la moitié des cadres dirigeants et des spécialistes qui suivent des cours de perfectionnement.

Divers avantages légaux sont accordés aux femmes qui suivent une formation professionnelle, tout en travaillant, à savoir : semaine de travail écourtée ou diminution de la durée du travail journalier, avec garantie d'un salaire ramené à 50%; congés payés pour faire des études.

En URSS, on applique de façon suivie des mesures qui visent à créer des garanties stables pour que les femmes puissent réellement exercer leur droit au travail. De plus, la participation des femmes est la plus élevée, d'après les statistiques de 1984, dans les domaines suivants : santé publique, culture physique et assurances sociales (82%), enseignement (75%) et secteur culturel.

Participant activement à la vie professionnelle, la femme soviétique bénéficie de l'égalité des droits en ce qui concerne le salaire. La législation du travail de l'URSS et des républiques de l'Union (Article 36 de la Constitution) interdit toute diminution de salaire en fonction du sexe, de la race, de l'âge et de la nationalité. Le droit à un salaire égal, à travail égal, est garanti par un système centralisé de réglementation des salaires. Ce système comprend des échelles barémiques fixes pour l'accomplissement de travaux identiques dans les différents secteurs de l'économie, sans différenciation quant au sexe. En 1982, le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés était de 177,3 roubles; en 1985, il atteignait 190 roubles. Durant la période 1981-1985, le salaire des ouvriers et des employés a augmenté de 13% et de 29% pour les travailleurs des kolkhozes. Si l'on tient compte des paiements et avantages accordés au titre de la sécurité sociale, le salaire mensuel moyen était de 246,8 roubles en 1982 et de 268 roubles en 1985.

Une des particularités de l'application effective des droits égaux de la femme soviétique au travail est l'obtention d'un travail dans des conditions favorables qui ne sont pas dangereuses pour la santé de la femme et qui ne sont pas nuisibles aux futures mères.

La protection du travail féminin prévoit tout un ensemble de mesures économiques, juridiques, médicales et techniques destinées à permettre aux femmes de combiner leur travail dans l'économie nationale avec leur fonction maternelle.

Des améliorations sont en cours, dans toutes les branches de l'économie nationale, pour alléger les conditions de travail des femmes. Des mesures de mécanisation des travaux manuels et d'automatisation sont introduites en priorité dans les activités exercées par les femmes. La part des femmes dans les travaux mécanisés est de l'ordre de 50%, contre 78% pour les opérateurs de lignes de production automatisées et 40,3% pour les mécaniciens travaillant sur des machines automatiques.

La participation active de la femme dans le domaine du travail, l'accroissement des effectifs féminins et la création de conditions favorables à l'éducation des enfants dépendent dans une large mesure de l'organisation de la vie quotidienne. Le Gouvernement soviétique accorde une grande attention à l'amélioration des services fournis à la population. Le nombre des entreprises travaillant dans ce secteur, pour tout le pays, était de 256.000 en 1982 et de 286.000 en 1984. Les dépenses consacrées à ces services sont passées par conséquent de 8,8 milliards de roubles en 1982 à 9,8 milliards en 1985. Un programme global de développement de la production de biens de consommation et de services a été élaboré pour la période 1986-1990. Ce programme prévoit une augmentation du nombre de produits et de services, une plus grande diversité et une amélioration de la qualité, pour répondre pleinement aux besoins croissants et multiples de la population : logements et services municipaux, qualité de la vie, services sociaux et culturels, allègement du travail à la maison, création de meilleures conditions de repos et utilisation des loisirs. Ces mesures permettront d'accélérer le développement des services dans les régions rurales et dans les territoires nouvellement exploités.

Sécurité sociale de la femme

Le droit aux avantages de la sécurité sociale accordés par l'Etat, tout comme le droit au travail, constituent des garanties de sécurité matérielle pour les femmes.

Le principe de l'égalité des femmes en matière de sécurité sociale trouve son expression dans les barèmes égaux des paiements accordés aux hommes et aux femmes. Le montant de base de la pension de vieillesse est déterminé en fonction du salaire et varie entre 50% et 75% de ce dernier.

Durant la période 1981-1985, une prime a été ajoutée à la pension des ouvriers et des employés ayant travaillé longtemps et sans interruption dans la même entreprise.

La législation prévoit également des avantages exclusivement réservés aux femmes, en matière de sécurité sociale. Le droit à la pension de vieillesse est accordé aux femmes à partir de l'âge de 55 ans, lorsqu'elles ont travaillé au moins 20 ans. Les hommes sont pensionnés à 60 ans, à condition d'avoir travaillé au moins 25 ans (Article 8 de la Loi de l'URSS sur les pensions). Les mères qui ont donné naissance à cinq enfants ou plus, et qui les ont élevés jusqu'à l'âge de 8 ans, ainsi que les mères d'enfants handicapés de naissance reçoivent une pension de vieillesse, même si elles n'ont pas travaillé le nombre d'années requis. La pension de vieillesse leur est accordée à 55 ans, lorsqu'elles ont travaillé seulement pendant 5 ans (Article 12 de la Loi de l'URSS sur les pensions d'Etat; décret du 2 septembre 1981 du Présidium du Soviet suprême de l'URSS).

Les prestations de la Sécurité sociale et de l'assurance-maladie s'élevaient à 61,1 milliards de roubles en 1985, soit 12% de plus qu'en 1982.

Les femmes, comme les hommes, peuvent bénéficier des formes collectives d'aide sociale et de soins réservées aux personnes âgées et aux invalides. Il s'agit de maisons de repos et d'hospices entièrement subventionnés par l'Etat. Pour les personnes âgées qui restent chez elles, il existe des services sociaux à domicile : repas et aide alimentaire, aide familiale, aide médicale. Ces services continuent de se développer.

Situation des femmes en milieu rural

En URSS, toutes les dispositions de la Constitution relatives aux femmes s'appliquent également aux femmes des régions rurales. Leur égalité avec les hommes est garantie par l'exercice des droits fixés par la Constitution de l'URSS. Les femmes rurales bénéficient de tous les avantages et de toutes les facilités prévues par la législation soviétique.

Les femmes rurales exercent pleinement leur droit aux études et à la formation professionnelle, leur droit au libre choix d'une profession et d'un travail, ainsi que leur droit à recevoir un salaire égal pour un travail égal.

Toutes les femmes qui désirent travailler dans le secteur de la production agricole ont la garantie de trouver un emploi. Sur le nombre total des ouvriers et des employés des kolkhozes, il y a 45% de femmes.

La formation des cadres du secteur agricole est assurée par les établissements ruraux de formation professionnelle et technique. Les spécialistes sont formés dans des établissements d'enseignement supérieur et dans des écoles techniques, où les femmes constituaient respectivement 35 et 36% des effectifs pour l'année 1984/85.

La part des femmes augmente considérablement parmi les spécialistes employés dans le secteur agricole. Il s'agit de femmes agronomes, assistantes vétérinaires, médecins vétérinaires, économistes: 37% sont diplômées de l'enseignement supérieur et 52% ont un diplôme de l'enseignement moyen spécialisé.

De plus en plus de femmes travaillent sur des machines et notamment sur des machines agricoles de construction plus perfectionnée, ayant des cabines et des sièges mieux adaptés. Les conductrices de machines agricoles bénéficient d'avantages supplémentaires: par exemple, les conductrices de tracteurs agricoles ont un congé supplémentaire de 12 jours. Pour les femmes qui travaillent sur des engins agricoles Complexes on a établi des normes de production inférieures de 10% aux normes habituelles. La pension de vieillesse leur est accordée à des conditions avantageuses, à l'âge de 50 ans, à condition d'avoir travaillé au moins 15 ans.

L'accroissement du niveau de mécanisation des travaux agricoles, l'introduction de techniques modernes en agriculture et la réalisation de travaux d'infrastructure de grande échelle assurent le rapprochement entre travail agricole et industriel, tout en offrant de plus grandes possibilités aux femmes rurales d'exercer leur droit au travail.

Les principes relatifs à la sécurité du travail inscrits dans la Constitution soviétique sont pleinement réalisés en milieu rural. Il s'agit de l'interdiction pour les femmes de travailler dans des conditions dangereuses pour la santé et de faire des travaux trop lourds. Les exigences sont particulièrement strictes en matière de maternité. Les femmes rurales bénéficient de toutes les garanties et de tous les avantages prévus par la législation en faveur des femmes au travail: allocations familiales, avantages spéciaux pour les femmes enceintes et les mères qui allaitent, congés payés de grossesse et de maternité, congés spéciaux pour soigner les enfants malades, service médical préventif, etc.

Les prestations en matière de pensions, allocations, études et soins médicaux sont à charge de l'Etat et du Fonds centralisé de sécurité sociale des kolkhoziens. En 1980, les femmes kolkhoziennes ont vu leurs pensions minimales augmenter de 40%. Depuis 1985, les niveaux planchers de pension vieillesse des kolkhoziens ont été relevés, tout comme le montant des allocations en cas d'invalidité et de soutien de famille. Les pensions fixées plus de 10 ans auparavant ont été majorées. De plus, des mesures ont été prises pour augmenter le nombre des homes pour pensionnés et invalides, en milieu rural. Les nombreuses mesures qui ont été adoptées ces dernières années ont eu des conséquences favorables pour les femmes rurales âgées.

Les services sociaux d'éducation des enfants et le secteur tertiaire se développent considérablement dans les régions rurales. On y trouve des établissements préscolaires permanents et saisonniers (durant la période des récoltes), des jardins d'enfants et des crèches. En 1985, plus d'un million d'enfants ont bénéficié de ces services.

Le développement et l'amélioration des services sociaux en milieu rural facilitent la vie et augmentent le bien-être de la population. En 1984, les réalisations de ce genre, en milieu rural, se sont développées 3,8 fois plus qu'en 1970. La construction d'habitations augmente continuellement. De 1976 à 1980, on a construit - rien que pour les kolkhozes - 57,5 millions de m² de surface habitable, et 11,9 millions de m² en 1984.

En milieu rural, l'activité ouvrière croissante de la femme va de pair avec une activité socio-politique de haut niveau. Les femmes rurales sont représentées dans tous les organes de l'Etat, sans exception, du Soviet rural jusqu'au Soviet suprême de l'URSS. De nombreuses ouvrières agricoles sont élevées à des postes de direction dans les organismes du Parti, du Komsomol et des syndicats. Elles sont aussi à la tête des kolkhozes et des fermes d'Etat, membres des soviets des kolkhozes, des conseils de direction, des commissions de révision et des coopératives de consommateurs ruraux.

Les modifications progressives de la production agricole et l'accélération du développement de l'infrastructure sociale dans les régions rurales permettent un rapprochement du développement économique des villes et des campagnes, ainsi que du mode de vie urbain et rural.

La maternité en tant que fonction sociale de la femme.

L'aide de l'Etat à la famille

La Constitution de l'URSS prévoit la protection légale et le soutien matériel et moral de la mère et de l'enfant (Article 35).

Les dispositions relatives à la sécurité maternelle et infantile comportent toute une série de garanties et d'avantages en faveur des femmes et des mères. Il est interdit de refuser d'engager des femmes ou de diminuer leur rémunération pour des motifs liés à la grossesse ou à l'allaitement (Article 73 de la Loi sur le travail). Cette interdiction concerne également le travail de nuit, les heures supplémentaires, le travail durant les jours fériés et le travail des femmes enceintes et des mères d'enfants de moins d'un an. Les mères d'enfants de moins de 8 ans ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires ou être mises au travail sans leur accord

(Article 69). Conformément à la réglementation médicale, les femmes enceintes sont affectées, durant leur grossesse, à un travail plus léger, tout en gardant le salaire moyen qu'elles percevaient pour leur travail précédent (Article 70).

La sécurité de la maternité est assurée par un réseau d'établissements spécialisés : maternités, services gynécologiques des hôpitaux, consultations prénatales, etc. Ces services sont chargés spécialement de veiller sur la santé des femmes. En URSS, toutes les femmes reçoivent une assistance médicale gratuite.

Chaque année voit un accroissement du réseau d'aide médicale et d'accouchement en faveur des femmes enceintes et des jeunes mères. En 1985, on dénombrait 27.800 services de consultation prénatale, de soins pédiatriques et extra-hospitaliers.

Dans le cadre de la politique globale de soins de santé, une attention particulière est accordée à la santé des femmes et des enfants.

Les femmes ont droit à des congés de maternité d'une durée de 8 semaines avant la naissance et de 8 semaines après la naissance, avec maintien de la totalité de leur salaire. En cas de complications à l'accouchement, ce congé est de 126 jours ouvrables, avec maintien du salaire intégral.

Durant la période 1981-1983, un congé supplémentaire partiellement payé a été introduit, pour permettre à la femme de s'occuper de son enfant jusqu'à l'âge d'un an. Simultanément, la femme peut obtenir un congé supplémentaire sans solde jusqu'à ce que l'enfant ait un an et demi. Ces congés, ainsi que les congés de grossesse et de naissance sont considérés comme constituant un total ininterrompu de jours de travail et n'affectent pas les avantages liés à l'ancienneté. Dans tous les cas indiqués, la femme conserve son emploi. Des primes fixes à la naissance sont accordées : 50 roubles pour le premier enfant et 100 roubles pour le deuxième et le troisième enfant.

Les femmes qui adoptent un nouveau-né en s'adressant à une maternité bénéficient des mêmes droits et avantages que les mères.

Les femmes qui travaillent et qui ont deux enfants ou plus de moins de 12 ans bénéficient d'un congé supplémentaire de 3 jours et d'un congé sans solde de deux semaines. Ces congés sont accordés au père lorsqu'il se charge de l'éducation des enfants, par exemple en cas de décès de la mère, de divorce, etc.

Les mères célibataires reçoivent des allocations mensuelles plus élevées depuis 1981. On a également prolongé le paiement des allocations jusqu'à l'âge de 16 ans, pour tous les enfants, et jusqu'à 18 ans pour les étudiants qui ne reçoivent pas de bourse.

Pour la seule année 1985, l'Etat soviétique a dépensé 5,1 milliards de roubles sous forme d'allocations de grossesse et de naissance, d'allocations aux mères d'un ou de plusieurs enfants, de primes à la naissance, de soins accordés aux enfants de moins d'un an et d'allocations spéciales destinées aux familles disposant de faibles revenus.

L'Etat soviétique attache une importance primordiale à la famille; celle-ci joue en effet un rôle considérable dans l'amélioration de la santé et de l'éducation des jeunes générations, dans le développement économique et social, ainsi

que dans la promotion de la politique démographique. La famille forge le caractère de l'individu, ses relations avec le travail, sa conception des valeurs morales, idéologiques et culturelles. La société socialiste s'applique constamment à promouvoir la notion d'une famille saine, spirituellement et moralement.

En URSS, la famille est protégée par l'Etat qui manifeste ses soins par la création et le développement d'un vaste réseau d'établissements préscolaires, l'organisation et le perfectionnement des services du secteur tertiaire et des restaurants, le paiement d'allocations de naissance, d'aides et avantages aux familles nombreuses et autres mesures d'assistance aux familles.

Durant la période 1982-1985 l'Etat soviétique a poursuivi la mise en oeuvre de différentes mesures visant à renforcer l'aide aux familles ayant des enfants et à créer des conditions favorables à la combinaison de la vie de mère et de travailleuse. Les jeunes ménages ont également bénéficié d'une aide accrue.

Le réseau des établissements préscolaires s'est également développé : en 1985, le nombre de ces établissements a augmenté de 7.300 unités, par rapport à 1982, pour atteindre un total de 140.000 établissements accueillant une population de 16,1 millions d'enfants.

Les subsides destinés à l'alimentation des enfants dans les établissements préscolaires ont augmenté à partir de 1984. Ces établissements hébergent gratuitement les enfants des familles disposant de faibles revenus. Le montant de la pension est réduit de moitié lorsque la famille compte quatre ou plus de quatre enfants. Au total, l'Etat paye 80% des sommes consacrées à l'entretien des enfants dans les établissements préscolaires.

Chaque famille a le droit d'envoyer ses enfants dans un établissement préscolaire. Toutefois, les crèches et les jardins d'enfants acceptent en priorité les enfants des femmes au travail et des mères de familles nombreuses, ainsi que des femmes qui suivent un enseignement par correspondance ou des cours du soir. Les mères célibataires ont la possibilité de placer leur enfant dans un établissement préscolaire, grâce à des dispositions spéciales.

L'aide de l'Etat aux familles ayant des enfants en âge de scolarité est réalisée grâce au réseau d'établissements d'enseignement général et d'instituts professionnels et techniques. Pour l'année scolaire 1984/85, on comptait 40,8 millions d'écoliers dans les établissements d'enseignement général.

Le nombre de garderies et d'écoles assurant une surveillance des enfants après les heures de cours a également augmenté, passant de 81.100 en 1981/82 à 85.800 en 1984/85. Le nombre des écoliers bénéficiant de ces services est passé durant cette période de 11,3 millions à 12,8 millions. Grâce à cette formule, les enfants restent à l'école après les heures de classe, sous la surveillance de professeurs et d'éducateurs, jusqu'à ce que leurs parents rentrent de leur travail.

Les organisations extra-scolaires aident considérablement les parents à éduquer leurs enfants. Ces organisations favorisent le développement de leurs capacités et de leurs talents, développent leurs activités sociales, éveillent leur intérêt pour le travail, les sciences, la technique, les arts et le sport et organisent leurs loisirs. Plus de 40.000 organisations de ce genre sont fréquentées par plusieurs millions d'enfants : petites et grandes maisons de pionniers, centres pour jeunes techniciens et écologistes, musiciens, écoles de

danse, de peinture, chemins de fer pour enfants. Ces activités ne grèvent absolument pas le budget familial, tous les services étant entièrement à la charge de l'Etat.

Les syndicats accordent une aide substantielle, en organisant les vacances d'été des enfants et des parents. En 1985, plus de 17,2 millions d'enfants et d'adolescents ont séjourné dans les camps de loisirs et de santé des syndicats.

Tous les enfants soviétiques ont droit à des vacances d'été. Depuis 1983, 50% des places disponibles dans les camps de pionniers et autres centres de loisirs sont offertes gratuitement, et 50% sont accordées à 20% de leur coût réel.

Conformément à une décision prise en 1982 par le C.C. du P.C.U.S., le Conseil des Ministres de l'URSS et le Conseil central des syndicats relative aux "Mesures visant à améliorer le traitement et le repos des travailleurs dans les centres de santé et de loisirs, et à développer le réseau des sanatoria des syndicats", les parents ont de plus en plus la possibilité de passer leurs congés avec leurs enfants. Le nombre de sanatoria et de centres de loisirs a augmenté de 1.300 unités en 1982 et a atteint 15.300 unités en 1984. Sur le nombre total de places disponibles, 964.000 ont été réservées aux loisirs en famille et 13.000 au traitement curatif d'enfants accompagnés de leurs parents.

Les centres préventifs des entreprises industrielles sont devenus des instruments importants pour la santé des mères au travail et des enfants: il s'agit d'une base sanitaire qui permet d'assurer des soins multiples. En 1984, plus de 300.000 mères et leurs enfants ont été traités dans ces centres préventifs. Ces dernières années ont été marquées par une utilisation croissante des sanatoria et des centres de cure pour la prévention et le traitement des maladies des enfants fréquentant les établissements préscolaires.

Mariage et rapports familiaux

L'Article 35 de la Constitution soviétique stipule que "le mariage est basé sur l'accord mutuel de l'homme et de la femme. Les conjoints jouissent d'une entière égalité de droit dans les rapports familiaux". L'assentiment des futurs conjoints, ainsi que le respect de l'âge minimum au mariage, font partie des clauses légales réglant le mariage (Article 10 de la Loi fondamentale de l'URSS et des républiques de l'Union sur le mariage et la famille).

Toute violation de ces dispositions entraîne l'annulation du mariage (Article 15 de la Loi fondamentale). Toutes les règles régissant le mariage s'appliquent à titre égal à la femme et à l'homme. La législation soviétique interdit toute restriction discriminatoire, directe ou indirecte, ainsi que l'octroi d'avantages, directs ou indirects, au moment du mariage et dans les rapports familiaux, pour des raisons liées à la nationalité, à la race ou à la religion (Article 4).

Les principes énoncés dans la Constitution concernant l'égalité de l'homme et de la femme dans les rapports familiaux ne sont pas uniquement repris dans les dispositions générales de la jurisprudence de l'URSS et des républiques de l'Union sur le mariage et la famille, et dans les codes du droit de la famille des républiques, mais également dans les normes du droit de la famille qui ont pour objet de régler le mariage et les relations familiales sur une base concrète.

Le mari et la femme jouissent de droits individuels, à titre égal. Ils peuvent choisir le patronyme de l'un d'eux en tant que nom de famille, décider ensemble des questions concernant la vie de la famille, l'éducation des enfants, choisir librement un métier ou une profession, ainsi que leur domicile. Les conjoints ont aussi des droits égaux en ce qui concerne la propriété, l'usage et la disposition des biens qu'ils possèdent au moment du mariage (Article 12 de la Loi fondamentale).

Les conjoints - femme et homme - bénéficient de droits et d'obligations à titre égal, y compris en cas de divorce.

Afin de sauvegarder les droits de la mère, la loi prévoit l'obligation pour le mari de subvenir aux besoins de sa femme, indépendamment des capacités de celle-ci de travailler pendant toute la durée de sa grossesse et pendant une période d'un an et demi après la naissance de l'enfant. Cette obligation est maintenue même en cas de divorce.

Le père et la mère ont des droits égaux et des obligations égales envers leurs enfants. Ces droits restent inchangés en cas de divorce. Les parents sont entièrement égaux dans leurs droits et obligations lorsqu'un enfant naît en dehors du mariage, à condition que la paternité soit établie par une déclaration conjointe des parents, inscrite dans les registres d'état civil, ou lorsque la paternité est confirmée par un jugement (Article 16 de la Loi fondamentale).

Les droits des parents ne peuvent pas être en contradiction avec les intérêts des enfants. On tient compte en premier lieu des intérêts des enfants lorsqu'on résoud n'importe quel problème les concernant, par exemple lorsque l'on choisit un patronyme et un nom pour l'enfant, lorsque l'on prend la décision de savoir auquel des parents séparés sera accordée la garde de l'enfant, lorsque l'on fixe la pension alimentaire qui doit être accordée à l'enfant par le parent qui n'en a pas la garde et les rapports de ce parent avec l'enfant etc.

La femme a le droit de décider elle-même si elle souhaite un enfant ou non. Si elle ne désire pas d'enfant, elle a le droit de se faire avorter gratuitement dans les établissements médicaux de l'Etat. Les consultations féminines offrent également aux femmes des conseils gratuits en matière de contraception.

La femme, à l'égal de l'homme, a le droit d'être tuteur ou d'adopter des enfants. Lorsqu'elle le fait, elle jouit des mêmes droits que l'homme dans ce domaine (Article 24 et 26 de la Loi fondamentale). L'adoption, en URSS, n'est admise que dans le strict intérêt des enfants. En cas de tutelle, le choix du tuteur est guidé en premier lieu par les intérêts de l'enfant.

Poursuivant ses efforts en vue de renforcer la famille, l'Etat soviétique a amélioré la protection légale de la femme dans le domaine des rapports familiaux et a poursuivi sa politique d'aide matérielle aux mères célibataires et de défense des droits de l'enfant.

Des mesures ont été prises pour accroître l'aide matérielle accordée aux enfants auxquels les parents ne donnent pas de pension alimentaire. Un décret a été adopté en février 1984 par le Présidium du Soviet suprême de l'URSS, simplifiant la procédure judiciaire de recherche de pension alimentaire pour les enfants mineurs, en cas d'absence de litige entre les parents.

Législation pénale

La législation pénale de l'URSS et des républiques de l'Union ne contient aucune disposition discriminatoire à l'égard des femmes. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, la Constitution soviétique interdit toute discrimination liée au sexe. Au contraire, de nombreuses normes pénales ont pour objet de protéger les droits et les intérêts des femmes. Conformément à l'Article 134 du Code pénal de la République de Russie et aux articles des codes des autres républiques de l'Union, refuser un travail à une femme est punissable, tout comme le fait de la licencier ou de diminuer sa rémunération parce qu'elle est enceinte ou qu'elle allaite. La loi punit également le viol, l'avortement effectué dans des conditions dangereuses pour la santé, le refus de payer une pension alimentaire pour les enfants, l'ouverture de maisons closes, le proxénétisme, l'achat ou la vente d'une fiancée, les mariages forcés ou l'empêchement de se marier, la bigamie, la polygamie, etc. Dans les actes d'amnistie adoptés en URSS, on prévoit en premier lieu l'amnistie pour les femmes ayant des enfants mineurs.

* * *

L'Union soviétique, qui a été parmi les premiers Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, met en application toutes les dispositions de cette Convention.

Les faits mentionnés témoignent que le Gouvernement de l'URSS remplit toutes les obligations qu'il a prises dans le cadre de cette Convention.

La participation massive des femmes dans la gestion de l'Etat, la production, les sciences et la protection du patrimoine culturel est à la fois un objectif important et une condition essentielle de l'évolution de la société socialiste.

L'accélération du développement social et économique du pays, la promotion continue et permanente de l'autogestion socialiste par le peuple, l'élévation du bien-être de tous, ouvrent de nouvelles possibilités enrichissantes pour le renforcement du rôle des femmes dans le travail, la société et la famille, ainsi qu'en ce qui concerne l'initiative et la créativité.